



**DELIBERATION N°2024-78/CCOG-SDE**  
**relative à la désignation des représentants de la Communauté de Communes de l'Ouest  
Guyanais au conseil de surveillance de l'association France active Guyane**

**L'An Deux Mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars, à quinze heures,** le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle *au-dessus de l'ancienne MFR à Apatou*, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente

**Conseillers en exercice = 44**

Présents	24
Absents	20
Procurations	02
Votants	26

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 15 mars 2024.

**Publiée le : 5-04-2024**

**PRÉSENTS :**

- M. ADOÏSSI Achille - Mme AFOEDINI Linda - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - M. APAYACA Valentin - Mme BARTEBIN Barbara - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. EDWIN Moïse - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - M. IREMEPO Grégory - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - M. SELLIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - M. YA Tchoua

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

-Mme SANTE Adèle a donné procuration à M. ADOÏSSI Achille  
-Mme VOORTHUIZEN Sharon a donné procuration à M. IREMEPO Grégory

**ABSENTS EXCUSES :**

- M. BENTH Albéric - Mme TELON Sonrisa Sergina

**ABSENTS :**

- M. ADAM Lénéïck - Mme ADELAAR Esseline - Mme AGEILAS Sylviana - Mme APAGI Jocelyne - Mme BALLA Simone - M. BOISROND Ferdinand - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia - M. FATI Gérard - M. GABY Claude - Mme KWASIBA Emeline - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - M. THOMAS Franck - M. TOPO Lama - M. VALIES Patrick

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du **Code Général des Collectivités Territoriales**, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Mme Marie-Chantal SOBAÏMI, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



*Ouest Guyane*  
un territoire, des projets, un avenir

**DELIBERATION N°2024-78/CCOG-SDE**

**relative à la désignation des représentants de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais au conseil de surveillance de l'association France active Guyane**

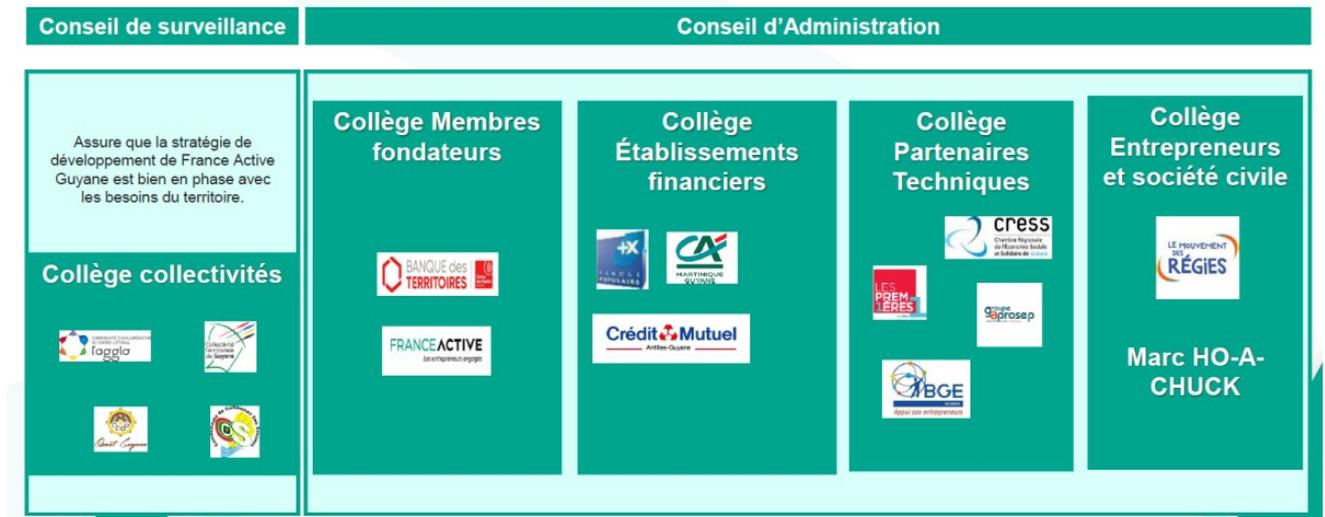
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
- Vu** la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
- Vu** la décision N°2023-40/CCOG-SDE relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association France active Guyane pour l'accompagnement des entrepreneurs de l'Ouest guyanais ;
- Vu** l'avis favorable de la commission développement économique, Port de l'ouest en date du 9 février 2024.

Madame la Présidente expose :

Aujourd'hui la représentation territoriale du réseau national de France active est assurée par France Active Guyane, qui s'est créée en juin 2023 et est enregistrée sous le n° Siret 923 828 024 00011.

La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) a officialisé le 31 octobre 2023 son soutien à cette jeune structure de l'économie sociale et solidaire et de l'accompagnement des porteurs de projet.

Sa gouvernance se compose d'un conseil d'administration scindé en quatre collèges et d'un conseil de surveillance dont la CCOG est membre.



L'association a sollicité l'intercommunalité pour désigner un représentant et un suppléant pour la représenter lors de la tenue du conseil de surveillance de France active Guyane.

Cette instance a pour rôle de :

- Contrôler les décisions du Conseil d'administration ;
- Définir les orientations de l'association en lien avec les stratégies de la Collectivité Territoriale de Guyane et les intercommunalités ;
- Veiller au bon fonctionnement de l'association et au respect des statuts ;
- Vérifier les comptes de l'association.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De désigner son représentant et son suppléant pour siéger au conseil de surveillance l'association France active Guyane.

La commission développement économique, Port de l'ouest du 9 février 2024 a proposé les élus suivants :

- Titulaire : M. Bernard SELLIER
- Suppléante : Mme Marie-Hélène CHARLES

Sur ces éléments, elle invite les membres à en délibérer.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

Où les explications de la Présidente,

**DESIGNE** M. Bernard SELLIER comme titulaire et Mme Marie-Hélène CHARLES en tant que suppléant pour siéger au conseil de surveillance de l'association France Active Guyane ;

**AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.

VOTE => Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme



**LA PRÉSIDENTE**  
Sophie CHARLES



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guyane dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.*